

**Liste des délibérations examinées
en séance du Conseil Communautaire du 22 Juin 2023**

Date d'affichage : 26 Juin 2023

Date de mise en ligne : 26 Juin 2023

Délibération n°	Intitulé	Vote
2023.CC.046	Installation Conseillère Communautaire Titulaire à Homécourt	Unanimité
2023.CC.047	Modification Commission	Unanimité
2023.CC.048	Actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement 2022/2025	Unanimité
2023.CC.049	Décision modificative n°1/2023 du Budget Principal de la Communauté de Communes « ORNE LORRAINE CONFLUENCES »	Unanimité
2023.CC.050	Décision modificative n°1/2023 du Budget Annexe « Espace Gérard Philippe » de la Communauté de Communes « ORNE LORRAINE CONFLUENCES »	Unanimité
2023.CC.051	Convention avec le Centre de Sauvegarde de la Faune Lorraine	Unanimité
2023.CC.052	Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat de Valorisation Ecologique de l'Orne (SVEO)	Unanimité
2023.CC.053	Convention financière avec l'Association du Pays du Bassin de Briey	Unanimité
2023.CC.054	Subventions aux associations	Unanimité
2023.CC.055	Convention avec la MILTOL	Unanimité
2023.CC.056	Convention avec l'Association SOLAN	Unanimité
2023.CC.057	Demande de subvention exceptionnelle « Association pour un Musée du football à Joëuf »	ADOpte : 1 "Contre" et 2 abstentions
2023.CC.058	Condition de location Centre Culturel Pablo Picasso	ADOpte : 3 abstentions
2023.CC.059	Modification du tableau des emplois	ADOpte : 2 "Contre"

Le Président

Luc RITZ



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
D'ORNE LORRAINE CONFLUENCES**

SEANCE DU 22 JUIN 2023

Nombre de membres :

Au moment du vote du procès-verbal : En exercice : 73 Présents : 42 Pouvoirs : 14

Délibération 2023.CC.046 à 051 : En exercice : 73 Présents : 42 Pouvoirs : 14

Délibération 2023.CC.052 à 057 : En exercice : 73 Présents : 41 Pouvoirs : 15

A partir de la délibération 2023.CC.058 : En exercice : 73 Présents : 40 Pouvoirs : 15

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à dix-huit heures, la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences s'est réunie à l'effet d'examiner les différentes questions inscrites à l'ordre du jour, la convocation ayant été transmise le 16 juin 2023.

Etaient présents : RITZ Luc, LOMBARD Christian, VALENCE Didier, TONIOLO Jean, FORTUNAT André, LAMORLETTE Christian, GUIRLINGER Anne, BROGI Fabrice, RIGGI Marie-Christine, MANGIN Michel (Absent à partir de la délibération 2023.CC.052), HYPOLITE Gérard, AISSAOUI Alain, ANTOINE Orlane (Absente à partir de la délibération 2023.CC.058), BAGGIO Lydie, BARUCCI Dino, BAUCHEZ Christine, BOULIER Monique, BRUNETTI Françoise, CHALLINE Marie-Ange, COLLINET Jean-Luc, DONNEN Marie-Claire, FRANGIAMORE Pascale, GERARD Lionel, GIORGETTI Laurence, JODEL Paul, KOWALEWSKI Edouard, LACOLOMBE Hervé, LAPOINTE Didier, LEMOINE Alexandre, LORENZI Maud, LUTIQUE Josiane, MILIADO Stéphane, POLEGGI Daniel, RIBEIRO Manuela, SPIESS Véronique, TENDAS Jean-Louis, VALES Catherine, ZANARDO Jacky BARTHELEMY Victorien, FERRO Francis, NALEPA May, WEINS Sandra

Etaient représentés : CORZANI André donne procuration à GERARD Lionel, BEAUGNON Catherine donne procuration à VALENCE Didier, BERG André donne procuration à BROGI Fabrice, DANTE Didier donne procuration à RITZ Luc, BACCHETTI Benoît donne procuration à TENDAS Jean-Louis, DIETSCH François donne procuration à FORTUNAT André, FRANCOIS Eric donne procuration à LAPOINTE Didier, HIRTZBERGER Marie-France donne procuration à BRUNETTI Françoise, LEONARDI Stéphane donne procuration à TONIOLO Jean, MICHAELI Catherine donne procuration à LAMORLETTE Christian, OREILLARD Nadine donne procuration à FRANGIAMORE Pascale, PIERRAT Christine donne procuration à BARUCCI Dino, SORDETTI Anastasia donne procuration à ZANARDO Jacky, TRITZ Olivier donne procuration à BOULIER Monique, MANGIN Michel donne procuration à HYPOLITE Gérard à partir de la délibération 2023.CC.052

Etaient absents : ANDRE Gérard, BAUDET Régis, BILLON Christiane, CHANAL Jean-Paul, DURAND Christian, LAFOND Alain, L'HERBEIL Hervé, MARTIN Patrick, MIANO Jacques, NAVACCHI Joanne, NEZ Daniel, PEYROT Charles-Paul, POUILLION Jean-Luc, THIEBAULT Pierre-André, WEINSBERG Emilie, WEY Denis, ZIMMERMANN Thierry

Secrétaire de séance : Monsieur Christian LOMBARD

Le Président procède à l'appel des conseillers communautaires.

Le procès-verbal de la séance du 13 Avril 2023 est adopté à l'unanimité.

Les Délégations

La loi du 12 juillet 1999 stipule que « lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux de bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant ».

Ainsi, voici les engagements pris par le Président dans le cadre de sa délégation depuis le dernier Conseil communautaire :

DATE	REFERENCE	INTITULE
CULTURE		
16 03 2023	EGP	Signature le 16 Mars 2023 d'un contrat de cession avec Cœur de Scène Productions pour le spectacle "L'Art du Couple" le 28 Septembre 2023 à l'Espace Gérard Philipe à JARNY
20 04 2023	EGP	Signature le 20 Avril 2023 d'un contrat de cession avec Julien STRELZYK pour le spectacle "Ça passe trop vite !" le 4 Mai 2023 à l'Espace Gérard Philipe à JARNY
09 05 2023	EGP	Signature de 5 contrats (par l'intermédiaire du GUSO) pour "Les lauréats de la nouvelle chanson" du 13 Mai 2023 à l'Espace Gérard Philipe avec Messieurs BERCHADSKI, BRESSY et Mesdames ROSMINI, PERRET A, PERRET L
SOLIDARITE		
23 05 2023	2023.001	Clôture Régie de recettes Foyer Jeunes Travailleurs à Jarny
FINANCES		
26 04 2023	2023.008	Modification Arrêté de tarifs piscines n°2021.501 avec ajout tarif à la séance pour les écoles primaires/maternelles et autres structures
31 05 2023	2023.009	Modification Arrêté de régie de recettes et d'avances "Cinéma" Espace Gérard Philipe à Jarny : Annule et remplace le précédent arrêté pour ajout nouveau régime de responsabilité
10 05 2023	2023.010	Modification Arrêté de régie de recettes et d'avances Aquapôle à Jarny : Annule et remplace le précédent arrêté pour ajout nouveau régime de responsabilité
23 05 2023	2023.011	Modification Arrêté de régie de recettes Ludothèque à Joeuf : Annule et remplace le précédent arrêté pour ajout nouveau régime de responsabilité
31 05 2023	2023.013	Modification Arrêté de régie de recettes et d'avances "Cinéma" Espace Gérard Philipe à Jarny : Annule et remplace le précédent arrêté pour ajout nouveau régime de responsabilité
31 05 2023	2023.014	Modification Arrêté de régie de recettes au Gite Intercommunal à Manciennes/Val de Briey : Annule et remplace le précédent arrêté pour ajout nouveau régime de responsabilité
12 06 2023	2023.015	Modification Arrêté de régie de recettes au Centre Multi Accueil Coccinelle à Jarny : Annule et remplace le précédent arrêté pour ajout nouveau régime de responsabilité
ASSURANCES		
25 04 2023	2023.007	Indemnisation mât éclairage public Zac du Val de l'Orne - Conflans-en-Jarnisy

Voici les engagements pris par le Bureau Communautaire :

DATE BUREAU	DELIBERATIONS	INTITULE
09 05 2023	2023.BC.005	<p>**Valide que pour chaque cession de terrain dont OLC n'est pas propriétaire, soit étudiée et appliquée, la meilleure des 2 solutions suivantes (la plus simple à mettre en œuvre et qui générera le moins de frais à OLC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire une convention tripartite entre le propriétaire, OLC et l'acquéreur final, dans laquelle le propriétaire vend le terrain avec l'autorisation d'OLC, - Ou permettre au propriétaire de vendre le terrain à l'acquéreur final avec un mandat d'OLC pour vendre en son nom.
09 05 2023	2023.BC.006	<p>**Autorise le Président de la Communauté de Communes à passer une convention de mise à disposition d'un responsable du service urbanisme et habitat de la Commune de Joeuf à la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences.</p>
09 05 2023	2023.BC.007	<p>**Renouvelle pour les trois années à venir, l'engagement fort, constant et croissant de la CCOLC en étoffant en conséquence les programmes d'animations à destination du Grand Public et des Scolaires.</p>
13 06 2023	2023.BC.008	<p>**Autorise le Président à signer les 2 conventions d'occupation entre la SNCF et Orne Lorraine Confluences pour la voie verte des berges de l'Orne.</p>
13 06 2023	2023.BC.009	<p>** Valide le versement des subventions aux associations pour les Pôles "Culture et Loisirs" & "Solidarité".</p>
13 06 2023	2023.BC.010	<p>** Valide une subvention « coup de cœur » de 500 € à l'association Django, Miles & Jo.</p>
13 06 2023	2023.BC.011	<p>**Se prononce favorablement sur la participation d'OLC à hauteur de 2 000€ pour le projet de rénovation et embellissement de l'Atelier de Lucille à MOUTIERS.</p>
13 06 2023	2023.BC.012	<p>**Se prononce favorablement sur la participation d'OLC à hauteur de 2 000€ pour le projet de rénovation et embellissement de la cordonnerie M.A à JARNY.</p>
13 06 2023	2023.BC.013	<p>**Se prononce favorablement sur la participation d'OLC à hauteur de 3 500€ pour un projet d'installation de distributeur automatique de produits locaux à la ferme du Breuillot à JARNY.</p>
13 06 2023	2023.BC.014	<p>** Demande à la SAFER de préempter au nom d'OLC les parcelles citées au lieu-dit « Le Grand Etang » à Olley.</p>

Ordre du Jour :

2023.CC.046

Installation Conseillère Communautaire Titulaire à Homécourt

2023.CC.047	Modification Commission
2023.CC.048	Actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement 2022/2025
2023.CC.049	Décision modificative n°1/2023 du Budget Principal de la Communauté de Communes « ORNE LORRAINE CONFLUENCES »
2023.CC.050	Décision modificative n°1/2023 du Budget Annexe « Espace Gérard Philipe » de la Communauté de Communes « ORNE LORRAINE CONFLUENCES »
2023.CC.051	Convention avec le Centre de Sauvegarde de la Faune Lorraine
2023.CC.052	Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat de Valorisation Ecologique de l'Orne (SVEO)
2023.CC.053	Convention financière avec l'Association du Pays du Bassin de Briey
2023.CC.054	Subventions aux associations
2023.CC.055	Convention avec la MILTOL
2023.CC.056	Convention avec l'Association SOLAN
2023.CC.057	Demande de subvention exceptionnelle « Association pour un Musée du football à Joeuf »
2023.CC.058	Condition de location Centre Culturel Pablo Picasso
2023.CC.059	Modification du tableau des emplois

Manuela RIBEIRO souhaite connaître les raisons d'une mise à disposition d'un responsable du service urbanisme et habitat de la Commune de Joeuf à la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences vu qu'OLC n'a plus la compétence d'instruction du droit des sols. Fabrice BROGI précise que ce poste ne concerne pas l'instruction du droit des sols mais la planification du PLUiH.

2023.CC.046 - Installation Conseillère Communautaire Titulaire à Homécourt

Par courrier en date du 12 Mai 2023, Madame Séléna RIZZATO nous informait de la démission de sa fonction de conseillère communautaire titulaire représentant la commune d'Homécourt.

En application de l'article L. 273-10 du code électoral, dans une commune de 1 000 habitants et plus, lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle il a été élu.

La commune d'Homécourt nous informait alors, par mail en date du 22 Mai 2023, que Madame Véronique SPIESS remplacerait Madame Séléna RIZZATO.

- **Vu** le mail de démission de Madame Séléna RIZZATO,
- **Vu** la liste des délégués de la commune de Homécourt au sein d'OLC,

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

-- **Prendre acte** de la démission de Madame Séléna RIZZATO et de l'installation de Madame Véronique SPIESS en lieu et place de Madame Séléna RIZZATO.

Le Conseil Communautaire, approuve la délibération présentée.

2023.CC.047 - Modification Commission

Le conseil communautaire, lors de sa séance du 29 Septembre 2020, a arrêté la composition de chaque commission en fonction des choix réalisés par les élus.

- **Vu** l'installation de Madame Véronique SPIESS en tant que Conseillère Communautaire titulaire de la commune d'Homécourt,
- **Vu** le souhait de Madame Véronique SPIESS d'intégrer la Commission Culture et Loisirs,

Il convient de revoir la composition des commissions.

Il sera proposé au Conseil Communautaire de :

-- **Valider** la modification suivante :

→ **Commission Culture et Loisirs** : Intégration de Madame Véronique SPIESS.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la délibération présentée.

2023.CC.048 - Actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2025

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la délibération du 23 juin 2022 approuvant le Plan Pluriannuel d'Investissement 2022/2025 de la Communauté de Communes « ORNE LORRAINE CONFLUENCES » ;

Considérant l'intérêt pour la Communauté de Communes « ORNE LORRAINE CONFLUENCES » d'actualiser son Plan Pluriannuel d'Investissement afin d'articuler ledit plan avec l'actualisation de la prospective financière 2022/2025.

Il est proposé au Conseil communautaire :

-- **D'approuver** l'actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement 2022/2025.

Exposé des motifs

Pour rappel, la Communauté de Communes « ORNE LORRAINE CONFLUENCES » a voté un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2022/2025 dans sa séance du 23 juin 2022. Idéalement, le PPI aurait dû être voté en début de mandat.

Le PPI est au cœur de la prospective financière et traduit les volontés d'investissement sur une période donnée, en l'espèce la période 2022/2025. Outil de pilotage indispensable autant pour les élus que pour les cadres et les agents de l'établissement, il permet de mettre en lumière de façon exhaustive l'ensemble des projets et des opérations et leur découpage dans le temps, en tenant compte des délais, du degré possible et potentiel de cofinancement et de chaque étape de réalisation.

Le PPI permet surtout de savoir si le programme d'investissement d'une collectivité ou d'un établissement est compatible avec le maintien de ses grands équilibres financiers : on parlera alors d'articulation entre prospective financière et PPI. À ce titre, il doit être réalisé le plus tôt possible, afin d'assurer la cohérence de la mise en œuvre du programme de mandat.

Le PPI doit permettre à l'établissement de hiérarchiser, en fonction des urgences, son programme d'équipement sur plusieurs exercices, de mobiliser efficacement les ressources extérieures (cofinancements, dettes), d'améliorer son taux de réalisation en termes de dépenses d'investissement et de diminuer le montant global des reports de dépenses.

Le PPI voté par la Communauté de Communes « ORNE LORRAINE CONFLUENCES » est un PPI « cible » attendu que le document recense les différents projets possibles et potentiels de l'établissement pour la période 2022/2025. Le montant total du PPI « cible » atteint 14,6 M€ ; en d'autres mots, de 2022 à 2025, toutes choses étant égales par ailleurs (sans prendre en considérations les effets de la contrainte budgétaire exogène et endogène subie par l'établissement depuis plusieurs exercices), l'établissement devrait consacrer un volume de dépenses dont le montant total est estimé à 14 M€.

Or, à ce stade, la Communauté de Communes dispose-elle des marges de manœuvre nécessaires et suffisantes pour réaliser, budgétairement et financièrement parlant, un PPI dont le montant est estimé à 14 M€ ?

La Communauté de Communes « ORNE LORRAINE CONFLUENCES », afin de s'adapter à l'évolution à la hausse de certains de ses postes de dépenses (sans prétendre à l'exhaustivité, il est possible de citer : l'augmentation du coût de la délégation de services publics « *enfance et petite enfance* », l'augmentation des coûts énergétiques, l'obligation de constituer une provision pour risques dans le cadre du contentieux du Syndicat Mixte pour le Développement Industriel de la Région de Briey, le remboursement des dépenses afférentes aux fluides antérieurement supportées par les communes dans le cadre de l'exercice de la compétence « périscolaire »), a dû actualiser sa prospective financière.

Ainsi, conformément au Débat d'Orientation Budgétaire 2023, qui a fait l'objet d'une présentation lors du Conseil communautaire du 21 mars 2023, la prospective financière a été actualisée en prenant en considération les importants et incompressibles sauts de charges et les efforts nécessaires pour maintenir un minimum de dépenses d'équipement par exercice budgétaire.

En effet, au cours des exercices antérieurs, la Communauté de Communes « ORNE LORRAINE CONFLUENCES », en termes d'équilibre financier global, a souffert d'un niveau trop faible de dépenses d'investissement en général et de dépenses d'équipement brut en particulier.

Toutes choses étant égales par ailleurs, après modélisations des efforts budgétaires combinés présentés lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2023, la capacité maximale d'investissement de la Communauté de Communes « ORNE LORRAINE CONFLUENCES » (qui intègre un taux de co-financement réaliste et un potentiel recours à l'emprunt en fin de cycle) est de 9,6 M€.

	CA 2022	Projection CA 2023	Projection CA 2024	Projection CA 2025
<i>Charges de fonctionnement</i>	33 767 646,00 €	33 950 000,00 €	33 975 250,00 €	34 000 626,25 €
<i>Produits de fonctionnement</i>	32 350 534,66 €	35 213 843,00 €	35 131 071,00 €	35 381 071,00 €
<i>Excédent brut courant</i>	1 446 197,00 €	1 181 071,00 €	1 405 821,00 €	1 380 444,75 €
<i>Epargne de gestion</i>	1 932 615,00 €	- 48 929,00 €	1 400 821,00 €	1 375 444,75 €
<i>Epargne brute</i>	1 780 696,00 €	- 274 486,64 €	1 188 266,18 €	1 176 777,87 €
<i>Epargne nette</i>	1 095 216,00 €	- 1 069 486,64 €	443 266,18 €	471 777,87 €
<i>Equilibre général</i>	1 473 409,69 €	514 811,05 €	246 793,23 €	- 77 884,90 €
<i>Programme d'investissement</i>	897 771,00 €	2 200 000,00 €	2 900 000,00 €	3 600 000,00 €
TOTAL du programme d'investissement de 2022 à 2025				9 597 771,00 €

Le PPI « cible », qui doit être adossé à la prospective financière, doit donc être adapté.

Nous constatons un écart entre le PPI « cible » et la prospective financière de 4,4 M€.

Il est donc proposé, conformément au tableau ci-annexé, de revoir chacun des six programmes du PPI 2022/2025 de la façon suivante :

Programme	Montant du programme Conseil communautaire du 23 juin 2022	Montant proposé dans le cadre de l'actualisation du PPI 2022/2025
<i>Etablissements aquatiques et de loisirs</i>	1 363 000,00 €	1 235 497,98 €
<i>Actions culturelles et patrimoine</i>	430 939,00 €	455 871,00 €
<i>Enfance et petite enfance</i>	5 242 500,00 €	4 574 432,00 €
<i>Développement durable et environnement</i>	2 100 000,00 €	947 965,00 €
<i>Attractivité économique et développement touristique</i>	2 253 924,00 €	1 096 160,00 €
<i>Cohésion sociale et habitat</i>	2 640 000,00 €	1 290 000,00 €
TOTAL	14 030 363,00 €	9 599 925,98 €

La création d'un septième programme est en cours de réflexion. Ce septième programme aura trait au soutien aux projets communaux d'équipement. Ce programme s'inscrit dans le cadre d'un mécanisme de péréquation horizontale des ressources intercommunales, qui pourrait prendre la forme d'une redistribution du montant diminué des attributions de compensations de certaines communes sous conditions de potentiels financiers.

Ce septième programme nécessitera une discussion et un débat au sein de plusieurs instances, en particulier le groupe de travail « Pacte financier et fiscal », qui se réunira le 3 juillet 2023.

En effet, le septième programme est intrinsèquement lié à l'élaboration du pacte financier et fiscal de la Communauté de Communes « ORNE LORRAINES CONFLUENCES ».

Manuela RIBEIRO souligne la nécessité de faire des choix. Néanmoins, 3 postes sur 6 ont été diminués de plus de la moitié : c'est énorme. Elle est consciente que le poste enfance et petite enfance est lourd en termes d'investissement et de fonctionnement. Elle salue l'initiative du 7^{ème} programme tant pour l'ingénierie que les aides. La redistribution sera toutefois difficile. Quels critères choisir pour que tout le monde puisse en profiter sur l'ensemble du mandat ?

Christian LOMBARD espère pousser ce fonds le plus haut possible. Les coupes ont été faites en priorisant l'urgence et la sécurité.

Catherine VALES remarque qu'au chapitre « Etablissements aquatiques » 200 000 € ont été inscrits en 2024 pour la piscine de Val de Briey. Peut-on s'en réjouir ?

Luc RITZ précise que ce sont les obligations qui incombent à OLC (notamment concernant les travaux d'étanchéité de la toiture) car elle est copropriétaire du bâtiment avec la Ville de Val de Briey. OLC assumera par conséquent pleinement ses obligations.

Christine BAUCHEZ s'exprime concernant le développement économique. Selon elle, ce pôle a été sacrifié dans le PPI. Elle le regrette vivement car ce qui fait la force d'un territoire, c'est son économie.

Christian LOMBARD indique qu'OLC travaille au renforcement d'une collaboration avec les entrepreneurs privés pour qu'ils investissent également dans ce domaine.

Jean TONIOLO partage les propos de Christine BAUCHEZ. Le développement économique ne peut être sacrifié car c'est le carburant d'un territoire. OLC est une communauté de services (notamment sur l'accueil périscolaire) mais elle ne peut néanmoins pas se satisfaire de la situation actuelle du pôle développement économique. Nous ne pouvons pas nous contenter de regarder le train passer. Il faut être prêt à accueillir les investisseurs.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la délibération présentée.

2023.CC.049 - Décision modificative n°1-2023 du Budget Principal OLC

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la délibération du Conseil communautaire du portant adoption du Budget primitif 2023
- **Vu** le projet de Décision modificative n°1/2023 présenté par Monsieur Christian LOMBARD, Vice-Président aux finances ;

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires qui ont trait à la comptabilité d'inventaire ;

Exposé des motifs

La décision modificative n°1/2023 concerne le Budget Principal de la Communauté de Communes « ORNE LORRAINE CONFLUENCES ».

La décision modificative n°1/2023 du Budget Principal s'équilibre à hauteur de 0 € en section d'investissement et à hauteur de 0 € en section de fonctionnement.

La décision modificative n°1 du Budget Principal concerne principalement :

- ✓ Un ajustement des prévisions budgétaires 2023 afin d'effectuer la passation d'un certain nombre d'écritures comptables qui ont trait aux amortissements 2023 de l'actif de l'établissement.

Il est proposé au Conseil communautaire :

-- **D'approuver** la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 du Budget Principal.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la délibération présentée.

2023.CC.050 - Décision modificative n°1-2023 du Budget Annexe « Espace Gérard Philipe »

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la délibération du Conseil communautaire du portant adoption du Budget primitif 2023 ;
- **Vu** le projet de Décision modificative n°1/2023 présenté par Monsieur Christian LOMBARD, Vice-Président aux finances ;

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires qui ont trait à la comptabilité d'inventaire ;

Exposé des motifs

La décision modificative n°1/2023 concerne le Budget Annexe « Espace Gérard Philipe » de la Communauté de Communes « ORNE LORRAINE CONFLUENCES ».

La décision modificative n°1/2023 du Budget Annexe « Espace Gérard Philipe » s'équilibre à hauteur de – 347,75 € en section d'investissement et à hauteur de 0 € en section de fonctionnement.

La décision modificative n°1 du Budget Annexe « Espace Gérard Philipe » concerne principalement :

- ✓ Un ajustement des prévisions budgétaires 2023 afin d'effectuer la passation d'un certain nombre d'écritures comptables qui ont trait aux amortissements 2023 de l'actif de l'établissement.

Il est proposé au Conseil communautaire :

-- **D'approuver** la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 du Budget Annexe « Espace Gérard Philipe ».

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la délibération présentée.

2023.CC.051 - Convention avec le Centre de Sauvegarde de la Faune Lorraine

Dans le cadre des subventions à association de l'intercommunalité vis-à-vis du Centre de Sauvegarde de la Faune Lorraine il est proposé de passer d'un système de la subvention annuelle à une convention de partenariat sur 3 années.

En effet, il s'agit d'une subvention d'aide au fonctionnement de la structure qu'OLC vote tous les ans. Le passage vers une convention triennale en lieu et place d'une subvention annuelle (la même d'une année sur l'autre) permettra notamment de sécuriser le financement du CSFL et de renforcer le partenariat avec son territoire d'accueil qu'est Orne Lorraine Confluences.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

-- **D'autoriser** le Président à signer la convention avec le Centre de Sauvegarde de la Faune Lorraine ainsi que tout éventuel avenant,

-- **Valider** le versement de la subvention annuelle 2023 d'un montant de 6 000 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la délibération présentée.

2023.CC.052 - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le SVEO

Dans le cadre de l'effacement du barrage de Beth sur l'Orne à Moyeuve-Grande, le Syndicat de Valorisation Ecologique de l'Orne, propriétaire de l'ouvrage, propose une convention de délégation de maîtrise afin de résorber les conséquences de l'effacement du barrage sur l'Orne à Joeuf.

La communauté de communes dans le cadre de sa compétence GEMAPI prend donc à sa charge la partie non subventionnée des travaux ainsi que la TVA. Le reste à charge est donc, en prévisionnel, de 49 992 €. La convention finale sera signée après les appels d'offre du SVEO et les notifications de l'Agence de l'eau Rhin Meuse.

Le projet comporte 3 interventions :

- La scarification de l'atterrissement d'Haropré
- La mise en place d'épis de diversification à hauteur de Lortube
- Une protection de berge derrière la médiathèque intercommunale.

Les travaux pourraient être envisagés en 2023 en fonction des autorisations et/ou interdictions administratives liées aux conditions climatiques. Le financement entre dans les affectations de la taxe GEMAPI 2023 et 2024.

Lionel GERARD évoque la motion votée à ce sujet par la commune de Joeuf sur la façon dont a été menée cette étude. Joeuf n'a jamais été concertée et Orne Aval non plus. La motion ne remet pas en cause la signature mais la méthodologie. De plus, Joeuf remet en cause l'analyse de l'impact sur le niveau d'eau évoqué dans l'étude. L'Agence de l'Eau a indiqué quant à elle que ce n'était qu'une première phase et si celle-ci ne répondait pas aux attentes, une seconde phase serait alors engagée.

Luc RITZ entend cette remarque car les communes doivent être davantage associées aux décisions prises.

Manuela RIBEIRO est elle aussi tout à fait d'accord avec ces propos. Elle a récemment participé à la commission départementale des risques naturels majeurs. Moselle Aval y a dit que toutes les communes avaient été concertées et qu'OLC était partie prenante dans les discussions. Selon Manuela RIBEIRO, l'ensemble des communes riveraines des cours d'eau auraient dû être informées. De plus, elle est étonnée de l'existence du syndicat SVEO. Comme la GEMAPI relève désormais des intercommunalités, ce type de syndicat ne devrait plus avoir de raison d'être.

Pour Christian LAMORLETTE, l'existence du syndicat se justifie par le fait que son périmètre regroupe plusieurs intercommunalités dont celles de Moselle. De plus, il rappelle que les communes ont été invitées à la première réunion en 2019 puis il y a eu le COVID qui a interrompu le processus. Il partage toutefois les inquiétudes de Lionel GERARD. Selon lui, nous avons intérêt à faire des travaux car des urgences sont à traiter.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

-- **D'autoriser** le Président à signer la convention avec le Syndicat de Valorisation Ecologique de l'Orne (SVEO) ainsi que tout éventuel avenant.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la délibération présentée.

2023.CC.053 - Convention financière avec l'Association du Pays du Bassin de Briey

Comme chaque année, le Président d'OLC est sollicité par le Pays du Bassin de Briey pour un soutien financier aux missions qu'il mène.

Pour l'année 2023, un soutien supplémentaire est demandé à OLC, afin de permettre au Pôle entrepreneurial de poursuivre ses actions, les pérenniser, et ainsi faire évoluer la mission de IBBO.

Le Pôle entrepreneurial est un outil territorial (créé suite à l'appel à projet de la Région pour financer des pôles de coopération pour entreprendre), dédié aux entreprises de moins de 10 salariés et pour lequel OLC, IBBO, Cohérence projet, CPH et le Pays de Briey se sont associés. Cette subvention supplémentaire permettrait de financer ½ poste (porté par IBBO), pour assurer la poursuite de l'animation du Pôle, la coordination, le développement de nouvelles actions, et obtenir les financements régionaux.

Cette subvention viendrait s'ajouter à celle demandée tous les ans à OLC dans le cadre d'une convention financière avec le Pays du bassin de Briey (cf éléments en annexes).

La convention prévoit pour l'année 2023 la poursuite et le développement **d'un programme d'actions détaillées en 3 axes** :

→ La transition écologique :

- Plateforme territoriale de rénovation énergétique de l'habitat RENOV + : poursuite de l'activité de conseil auprès des particuliers (dispositif France Rénov/ obtention de l'agrément Mon Accompagnateur Rénov/ mise en œuvre du service mandataire Rénov), avec une équipe renforcée à 2,25 ETP.
- Les actions : conseils personnalisés, bilan énergétique complet à domicile, accompagnement dans la sélection des entreprises et dans la mobilisation des aides.
- Elaboration d'une candidature au nouveau dispositif de financement pluriannuel SARE, en lien avec la région Grand Est.
- Poursuite des animations en direction des particuliers en lien avec les communes, et en direction des professionnels commerçants et artisans du petit tertiaire, en lien avec les communautés de communes.
- 5 ème édition du salon de la rénovation énergétique (date à confirmer).
- Poursuite des réflexions sur la création d'une Maison de l'Habitat.

→ Le développement économique :

- LEADER : poursuite de l'instruction des dossiers LEADER (animation économique locale, économie résidentielle, tourisme, attractivité du territoire).
Recherche des derniers projets à accompagner pour la phase 2014-2022.
Elaboration en cours de la convention Leader pour 2023-2027.
Mobilisation d'une équipe renforcée avec 2,1 ETP.
Mise en œuvre de la nouvelle stratégie « Accompagnons la transition du Pays de Briey vers de nouvelles dynamiques de développement » : amélioration de la qualité de vie des habitants, valorisation des ressources du territoire, action en faveur de la transition énergétique et écologique, et mise en place d'un plan de communication dédié.

- La mission développement économique :

- Participation à différents réseaux locaux et régionaux dédiés à la création et au développement des entreprises
- Ingénierie et animation du pôle entrepreneurial du bassin de Briey
- Poursuite des actions de formation dans le cadre du dispositif régional CREALAB
- Rencontre avec les entreprises du territoire, en lien avec les services développement économique des deux communautés de communes
- Constitution d'un club de PME/ETI issues du territoire
- Accompagnement des entreprises dans leur transition écologique : participation aux travaux du ST2B, accompagnement des gestionnaires de flottes pour la mise en place de flottes à faibles émissions, mise en œuvre du programme d'écologie industrielle et territoriale avec les acteurs économiques du bassin de Briey
- Participation aux réflexions visant à adhérer à une agence de développement économique/agence d'attractivité
- Animation sur Facebook d'une page dédiée aux différentes aides à destination des entreprises, et d'un site Internet dédié au pôle entrepreneurial.

→ La contractualisation / ingénierie financière / mutualisation :

- Participation aux travaux des deux Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE), signés à l'échelle des deux communautés de communes
- Participation au comité des partenaires du dispositif Petites Villes de Demain (PVD) sur les thématiques habitat et développement économique

- Veille réglementaire sur les nouveaux dispositifs de contractualisation et de financement initiés au niveau européen, national, régional et départemental.

La convention financière 2023 prévoit le versement par OLC d'une subvention de 75 149 € au Pays de Briey, correspondant à :

- 62 549 € pour les charges d'exploitation du Pays
- 12 600 € pour le fonctionnement du Pôle entrepreneurial (le Pays reversera cette somme à IBBO, chargé de l'animation du Pôle)

Pour Jean-Luc COLLINET, au vu de la forte baisse des investissements en matière de développement économique dans le PPI, n'est-ce pas le moment de positionner le développement économique sur le Pays du Bassin de Briey ?

Jean TONIOLO se satisfait qu'il y ait des structures satellites complémentaires les unes des autres ainsi que des moyens supplémentaires. Selon lui, une vision macroéconomique ne peut être portée par le Pays. Cependant une réflexion est menée pour adhérer à une agence de développement économique de la métropole nancéenne avec des vrais moyens humains à la clé afin d'avoir une vision à long terme.

Manuela RIBEIRO s'interroge : pourquoi ne pas verser directement une aide à IBBO ? De plus, au vu du document financier du Pays de Briey, il semblerait qu'il connaisse une baisse en termes de résultats avec une augmentation des charges. L'aide qu'OLC lui apporte est-elle suffisante ?

Christian LOMBARD, Vice-Président du Pays du Bassin de Briey précise qu'en terme de subventions, OLC apporte 66 % et Cœur de Pays Haut 33 %. Le Pays essaie de chercher le maximum de fonds publics. Le Pays est satisfait des efforts complémentaires menés.

Jean TONIOLO complète ces propos. Les financements croisés permettent d'abonder d'autres financements.

Luc RITZ précise que la situation du Pays est saine.

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

- **Valider** le montant de la subvention globale d'un montant de 75 149 € pour l'année 2023,
- **D'approuver** le projet de convention financière et le versement de la subvention,
- **D'autoriser** le Président ou un Vice-Président à signer la convention ainsi que d'éventuels avenants.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la délibération présentée.

2023.CC.054 - Subventions aux Associations

- **Vu** la délibération n°2018-CC-059 du 4 Juin 2018, validant le règlement d'attribution des subventions

- **Vu** la délibération n°2019-CC-087 du 29 Septembre 2019, modifiant le règlement d'attribution des subventions

Considérant que le Conseil Communautaire doit se prononcer sur les demandes de subventions supérieures à 5 000 €,

Considérant la régularité et l'éligibilité de la demande de subvention portée par IBBO pour son projet 2023,

Considérant la régularité et l'éligibilité de la demande de subvention portée par l'association Caméra des Champs pour son projet de Festival du film documentaire sur la ruralité,

Considérant la régularité et l'éligibilité de la demande de subvention portée par le Joef Homécourt Basket pour son projet sportif et la saison 2023,

Considérant la régularité et l'éligibilité de la demande de subvention portée par l'association Briey Marathon pour l'organisation de 30^{ème} édition de la Piste de Napatant,

Avant de passer au vote, des échanges portent sur ce point.

Edouard KOWALEWSKI s'interroge sur le fait que certaines associations fassent des tombolas avec des lots très importants et que dans le même temps, OLC les finance.

Anne GUIRLINGER confirme que les élus se sont interrogés pour savoir si OLC avait toute sa place aux côtés des organisateurs avec des lots d'une telle envergure. L'association Briey marathon est néanmoins gérée par un groupe de bénévoles investis. Le lot important a permis de plus faire parler de son événement à visée caritative. Le coût des inscriptions a permis de financer ce lot.

Alain AISSAOUI indique que lors de la dernière commission Culture, beaucoup de remarques ont été émises sur le club de basket et notamment sur le fait que la subvention soit aussi importante alors que l'association rémunère ses joueurs.

Anne GUIRLINGER confirme ces débats sur Joef Homécourt Basket. Elle précise que le club est au niveau Elite en Nationale 2 et bientôt centenaire. Il est un marqueur pour notre territoire et bien au-delà. Un débat a eu lieu en Bureau Communautaire. La professionnalisation des joueurs est une réalité nationale et notamment en Nationale 2. Le JHB a le budget le plus faible de Nationale 2. Le club met un accent fort sur la formation et la professionnalisation (entraîneurs, arbitres, élèves) pour fixer les gens sur le territoire.

Jean TONIOLO rappelle qu'une commission a un rôle consultatif : elle propose mais c'est bien le Conseil Communautaire qui dispose. En tant que Maire d'Homécourt, il sait l'engagement sans faille des bénévoles de ce club qui rayonne largement au-delà du bassin. Il appuie sans défaillir le soutien communal et intercommunal à cette association et précise que les partenaires privés sont nombreux.

Gérard HYPOLITE fait part de la nécessité de soutenir le Festival Caméras des Champs qui assure la promotion du monde agricole et rural dans sa globalité.

Fabrice BROGI appuie ces propos et insiste sur le rayonnement de ce Festival.

Il est proposé au conseil communautaire de :

-- **Se prononcer** sur les demandes de subventions 2023 suivantes :

	Montant
Domaine économique	
IBBO	15 000,00 €
Domaine culturel	
Caméra des Champs	6 000,00 €
Domaine sportif	
Joeuf Homécourt Basket	15 000,00 €
Briey Marathon	5 830,00 €

Le Conseil Communautaire, à la majorité avec 55 voix pour et 1 ne prenant pas part au vote (LORENZI Maud), adopte la délibération présentée.

2023.CC.055 - Convention avec la MILTOL

Une convention d'objectif régie les missions de la MILTOL (Maison Intercommunale du Loisirs et du Tourisme Orne Lorraine) pour mener à bien la promotion touristique du territoire OLC.

Cette convention est signée pour une durée de 1 an et permet à la MILTOL une aide financière de fonctionnement de 19 000 €.

Une partie de cette subvention provient de la taxe de séjour annuelle perçue par OLC : 12 000 €.

Manuela RIBEIRO souhaite avoir des données chiffrées sur l'activité pour s'en faire une idée. Pourquoi la convention n'est-elle pas pluri annuelle comme pour le CSFL ? En cas de changement de montant, un avenant pourrait être fait.

Christine BAUCHEZ rejoint Manuela RIBEIRO afin de connaître le budget de fonctionnement. Il est indiqué que le budget de fonctionnement est de 70 000 €. Il a été validé en Assemblée Générale par le Conseil d'Administration de la MILTOL.

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

-- **Autoriser** le Président à signer cette convention pour l'année 2023 ainsi que tout éventuel avenant,

-- **Valider** le versement d'une aide financière d'un montant de 19 000 € pour l'année 2023.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la délibération présentée.

2023.CC.056 - Convention avec l'Association SOLAN

Une convention financière de 136 712 € permet à l'association d'assurer l'intégralité du fonctionnement du site : développement et responsabilité pédagogique des activités, rémunération du personnel, prise en charge des fluides et assurances. Cette convention est signée et renouvelable tacitement du 01 janvier au 31 décembre 2023.

Anne GUIRLINGER évoque les chiffres de SOLAN : 800 000 € de charges et 900 000 € de recettes. Les activités et anniversaires alimentent fortement les recettes.

Christian LOMBARD ajoute qu'OLC fait des investissements à la mesure de son PPI. A SOLAN, elle a financé les jeux intérieurs. L'association va chercher « des parts de marché » pour rentabiliser le site. Elle gère son activité en bon père de famille.

Manuela RIBEIRO s'étonne qu'au vu du montant important de l'aide octroyée, les élus communautaires n'aient pas plus d'informations sur l'activité de l'association.

Anne GUIRLINGER a noté cette demande et s'engage à fournir ces informations.

Il est proposé au Conseil Communautaire d' :

-- **Autoriser** le Président à signer cette convention pour l'année 2023,

-- **Valider** le versement de la subvention annuelle à l'Association SOLAN d'un montant de 136 712 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte la délibération présentée.

2023.CC.057 - Demande de subvention exceptionnelle « Association pour un Musée du football à Joeuf »

LE PROJET

« Le football ouvrier : ses liens entre l'immigration, le travail et le football »

D'ici à 3 ans, un musée dédié au football verra le jour sur l'ancien site du collège Maurice Barrès à Joeuf avec pour objectif de mettre en lumière les grandes gloires du football français par le prisme du travail (mines, sidérurgies...) et de l'immigration. Plus qu'un simple lieu d'exposition ordinaire, ce musée constituera un véritable lieu de vie à différents égards, qu'ils soient sportifs, culturels, touristiques ou économiques.

En effet, le District 54 de football actuellement basé à Champigneulle devrait y installer son siège, au même titre que Val de l'Orne FC (Joeuf, Homécourt et Auboué) qui est le deuxième club de Meurthe-et-Moselle en nombre de licenciés. La Ligue Régionale Grand Est basée à Strasbourg pourrait également y être accueillie. Des formations d'éducateur et d'arbitrage pourront y être dispensées.

Par ailleurs, d'autres idées émergent comme la possibilité de créer des points de restaurations multiculturelles, des hébergements touristiques insolites, un lieu de diffusion

de grandes compétitions ou encore un espace pour les compétitions de e-gaming et rétro gaming. Des expositions temporaires viendraient également compléter et dynamiser l'exposition permanente.

Un projet ambitieux et fédérateur qui vise à faire de ce lieu, un véritable outil de développement du territoire, au rayonnement national voire européen.

LA PREMIÈRE ÉTAPE

Cependant, la concrétisation de ce projet passe d'abord par un travail de recherches long et onéreux, qui a conduit à créer l'Association pour un Musée du Football à Joeuf (AMFJ). L'association n'a, en effet, pas pour but de porter les marchés publics d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et de travaux, mais de **financer les recherches empiriques durant deux années pour constituer le fonds documentaire du musée.**

Il s'agit de la première étape nécessaire pour aboutir à terme à la création de ce lieu, en lien étroit avec entre autre, Michel Platini, la ville de Joeuf et les frères Keffe, investis depuis plus de 50 ans dans le football à Joeuf.

Aussi, en partenariat avec l'Université de Lorraine, un étudiant de niveau Master sera recruté et effectuera ces recherches pour réaliser une thèse dans le cadre de son doctorat.

L'association prendra donc en charge le salaire brut de l'étudiant et les déplacements dans de nombreux clubs en France (RC Lens, AS Nancy Lorraine, AS Saint-Etienne, Marseille, Le Havre, Sochaux) voire même en Europe (Turin, Madrid). Un journaliste spécialiste du football suivra également cette mission.

LE BUDGET PRÉVISIONNEL

Le coût total de la mission de recherche s'élève à 110 000 € sur 24 mois.

D'ores et déjà soutenus par de nombreux partenaires publics et privés, l'association sollicite la communauté de communes OLC à hauteur de 24 000 € sur 24 mois, soit 12 000 € en 2023 et 12 000 € en 2024.

DÉPENSES (24 mois : 2023-2024)		RECETTES (24 mois : 2023-2024)	
Poste	Montant	Financier	Montant
Salaire chargé	74 592 €	Ville de Joeuf	37 241 €
Prime de précarité fin de contrat CDD	14 918 €	CC. Orne Lorraine Confluences	24 000 €
Déplacements (France et Europe)	16 000 €	Conseil Départemental 54	24 759 €
Missions recherches journaliste	3 490 €	État (FDVA)	1 000 €
Frais cabinet expertise comptable et RH	1 000 €	Partenariat privé : fondation De Wendel	12 500 €
		Banque BPALC (compte	10 500 €

		courant)	
TOTAL	110 000 €	TOTAL	110 000 €

Josiane LUTIQUE souhaite connaître les prévisions budgétaires pour la suite (matériel, locaux, surveillance). Est-ce qu'OLC sera sollicitée pour la suite ?

Fabrice BROGI répond qu'OLC est pour le moment participe au budget sur la recherche.

Maud LORENZI est étonnée que l'université n'apporte aucun financement.

Hervé LACOLOMBE ne voit pas l'utilité de ce musée du football. Pourquoi pas le basket ?

Lionel GERARD, 1^{er} adjoint de la Ville de Joeuf apporte des précisions. Ce musée sera situé à Joeuf, ville dont est originaire Michel Platini. C'est lui qui en a eu l'idée. Ce musée sera dédié au foot ouvrier qui concerne tout le territoire. Il rayonnera au-delà de la cité jovicienne. Michel Platini a promis une belle dotation en termes d'équipements. Ce site sera plus qu'un simple musée : un lieu pour le siège du District de foot de Meurthe-et-Moselle, d'expositions et d'animations. Ce sera un lieu vivant.

Jean-Luc COLLINET s'interroge : pourquoi la Fédération française de football et Michel Platini ne font-ils pas partie des financeurs ? Si ce projet ne voyait pas le jour, le versement d'OLC serait-il fait en fonction de l'avancement du projet ? Il évoque également le retard pris dans le projet car initialement le musée devait être inauguré fin 2021-début 2022.

Jean TONIOLO est satisfait que ce projet puisse se faire sur le territoire qui a généré bon nombre de grands footballeurs. L'aide d'OLC de 24 000 € est selon lui trop importante par rapport à celle apportée par le Département.

Pour Marie-Claire DONNEN, c'est un projet rassembleur mais où sont les instances du football dans son financement ? Pourquoi dans le projet est-il indiqué une restauration « multiculturelle ». Selon elle, il s'agit plutôt d'une restauration « internationale ».

Fabrice BROGI insiste sur les retombées touristiques et économiques de ce musée et selon lui, les autres financeurs pourront intervenir plus tard, sur la partie investissements.

Edouard KOWALEWSKI s'interroge : où est l'échelon régional dans ce projet ? Ne pourrait-on pas avoir un récapitulatif de l'ensemble cumulé des aides d'OLC au monde associatif ? L'addition semble être importante.

Christine BAUCHEZ soutient effectivement l'idée d'une synthèse annuelle des fonds accordés par OLC pour avoir une vision globale. Il manque peut-être de critères d'octroi des subventions qui seront à rapprocher de notre projet de territoire.

Pour Christian LOMBARD, nous avons où nous allons. Les subventions et les conventions sont souvent reconduites à l'identique d'année en année. L'intercommunalité a un rôle, celui de faire territoire. Le foot ouvrier est important. C'est bien d'avoir ce musée sur notre territoire. Avec Michel Platini à nos côtés, nous aurons un rayonnement national.

Luc RITZ ajoute qu'OLC a mis en place un cadrage budgétaire avec une enveloppe à ne pas excéder, sinon il faudrait aller chercher les fonds ailleurs. Pour répondre aux demandes émises, il ajoute que la consommation des crédits sur ce genre de dépenses (subventions, participations) pourra être communiquée. Lorsque nous aurons un point à l'ordre du jour sur une subvention, nous informerons les élus sur les crédits déjà consommés et les crédits restants. Nous ne pouvons pas dépenser plus que nous avons. Nous espérons que la subvention d'OLC au projet de musée de football portera ses fruits.

NB : la Fédération Française de Football, la Ligue Grand Est et les Districts de Meurthe-et-Moselle, Moselle et Vosges apportent une subvention d'environ 20 000 € sur 2023-2024 pour financer le volet "recherches" du musée".

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de :

-- **Valider** le versement d'une subvention exceptionnelle à « l'Association pour un Musée du football à Joeuf » d'un montant de 12 000 € pour l'année 2023 et d'un montant de 12 000 € pour l'année 2024.

La subvention faisant l'objet d'un versement sur l'année 2023 mais également sur un exercice budgétaire ultérieur, les crédits budgétaires y afférents seront inscrits à due concurrence.

Le Conseil Communautaire, à la majorité avec 53 voix pour, 1 voix contre (LACOLOMBE Hervé) et 2 abstention(s) (ANTOINE Orlane, RIBEIRO Manuela), adopte la délibération présentée.

2023.CC.058 - Condition de location Centre Culturel Pablo Picasso

Rappel du contexte

Parallèlement aux activités de diffusion artistique, le Centre Culturel Pablo Picasso à Homécourt a toujours été mis à disposition des associations, collectivités, organismes et établissements scolaires pour des manifestations diverses.

Même si une fiche-type de réservation, ainsi que des tarifs existent, il n'y a jamais eu de formalisation réelle ni même de contractualisation. Les élus de la commission culture ont donc décidé de réfléchir à un cadre pour la location du Centre Culturel Pablo Picasso : tarification, contractualisation, règlement d'utilisation, type d'évènements, ...

Suite à plusieurs échanges lors des commissions des 25 janvier et 14 juin 2023, il est proposé de :

- **Formaliser les locations** pour couvrir les différentes parties en mettant en place une convention de mise à disposition ainsi qu'un règlement
- **Mettre en place des tarifs de location**
- **Privilégier les évènements** à caractère culturel

Réflexion

La quasi-totalité des manifestations ayant lieu dans la salle de spectacles nécessitent les compétences spécifiques d'un technicien son qu'il n'y a pas en interne.

Aussi, et pour accueillir les manifestations dans des conditions optimales, OLC doit procéder à l'embauche systématique d'un technicien spécialisé via un contrat de prestation (le recrutement d'un poste à temps complet n'étant aujourd'hui pas justifié).

Après estimation des besoins techniques, il ressort que le coût moyen par manifestation pour l'embauche d'un renfort technique s'élève, peu ou prou, à 500 €.

À cela s'ajoute les frais de fonctionnement courant liés à la salle (électricité, fluides, charges de personnel, matériel scénique...)

Propositions

Au regard de ces données chiffrées, les élus de la commission culture, en plus de la formalisation nécessaire des locations, proposent de :

Pour les structures du territoire d'OLC :

SALLE DE SPECTACLES

- Mettre en place un tarif de location qui permette de couvrir, à minima, l'embauche d'un technicien son, soit un forfait journalier de 500 €, à la charge des demandeurs ; les fluides et autres charges (personnel intercommunal, entretien) étant toujours supportés par OLC.

À noter également que les demandeurs devront s'appuyer sur le parc technique de la salle et que toute demande supplémentaire éventuelle hors parc technique, devra être prise en charge par ceux-ci en plus du forfait de 500 €.

HALL ET GALERIE D'EXPOSITION

- Appliquer la gratuité pour le hall et la galerie d'exposition (sans embauche ni présence technique)

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

- Appliquer la gratuité pour les établissements scolaires et partenaires institutionnels (avec prise en charge par OLC de l'embauche du renfort technique et charges diverses liées au fonctionnement)

Pour les structures hors OLC :

Mettre en place un tarif différencié pour les structures extérieures au territoire d'OLC :

SALLE DE SPECTACLES

- 1 500 € par jour. Ce forfait inclut, au-delà de l'embauche du renfort technique, une participation aux charges diverses du bâtiment.

À noter que la même règle s'appliquerait sur le matériel, à savoir l'utilisation exclusive du matériel disponible dans le parc du Centre Culturel Pablo Picasso, toute location de matériel supplémentaire étant à la charge du demandeur.

HALL

- 300 € par jour. Ce forfait inclut une participation aux fluides, mais pas de présence technique.

GALERIE D'EXPOSITION

- Appliquer la gratuité pour la galerie d'exposition (sans embauche ni présence technique)

Proposition d'un conventionnement spécifique avec la Ville d'Homécourt :

Par ailleurs, il est également proposé d'établir une convention spécifique avec la Ville d'Homécourt, dont les termes pourraient être les suivants :

- 5 gratuités de la salle de spectacles / an (avec embauche du renfort technique)
- Au-delà de ces 5 mises à disposition gratuites, 500 € / jour
- Gratuité illimitée du hall et de la galerie d'exposition
- Prise en charge, par la commune, de la remise en état après utilisation

	TARIFS		
	OLC		HORS OLC
	Associations et organismes divers du territoire d'OLC	Établissements scolaires et partenaires institutionnels	Associations, collectivités, organismes hors du territoire d'OLC
Hall	Gratuité (sans embauche ni présence technique)	Gratuité (sans embauche ni présence technique)	300 € Participation aux fluides. Pas de présence technique.
Galerie d'exposition	Gratuité (sans embauche ni présence technique)	Gratuité (sans embauche ni présence technique)	Gratuité (sans embauche, ni de présence technique)
Salle de spectacles (par jour)	500 € Participation à l'embauche technique et /ou aux fluides	Gratuité Avec la prise en charge par OLC de l'embauche du renfort technique et charges diverses liées au fonctionnement	1 500 € Comprend une participation aux fluides et l'embauche d'un renfort technique

Didier VALENCE se pose la question pourquoi il n'est pas demandé aux partenaires et aux extérieurs de nettoyer le hall comme il est demandé de le faire à Homécourt ?

Alain AISSAOUI demande quels sont les partenaires institutionnels pour qui la gratuité est accordée et pourquoi Homécourt n'est pas incluse dans ces partenaires ?

Fabrice BROGI indique qu'il s'agit du Conseil Départemental, des services de l'Etat, de l'Education Nationale mais ceux-ci n'utilisent que très ponctuellement les locaux.

Ces propos sont suivis par un échange sur les attributions de compensation de la Ville d'Homécourt.

Anne GUIRLINGER trouve au contraire qu'il n'est pas normal qu'il y ait une exception pour Homécourt car c'est une salle intercommunale. La commune a déjà la chance de bénéficier de ce lieu.

Jean TONIOLO ajoute qu'il est normal que la Ville d'Homécourt paie son tribut. Il rappelle néanmoins l'historique de la participation de la Ville d'Homécourt au fonctionnement du centre culturel Pablo Picasso.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

-- **D'acter** les nouvelles conditions de location du Centre Culturel Pablo Picasso présentées ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, à la majorité avec 52 voix pour et 3 abstention(s) (GUIRLINGER Anne, RIBEIRO Manuela, BARTHELEMY Victorien), adopte la délibération présentée.

2023.CC.059 - Modifications de postes

- **Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** le Code général de la fonction publique ;
- **Vu** le budget de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences ;
- **Vu** l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 14 Juin 2023 dont les votes ont été exprimés tel que suit :

Collège des représentants du personnel	Collège des représentants de la collectivité
<i>POUR : UNANIMITE CONTRE : - ABSTENTION : - Le dossier recueille un avis favorable de la part des représentants du personnel.</i>	<i>POUR : UNANIMITE CONTRE : - ABSTENTION : - Le dossier recueille un avis favorable de la part des représentants de la collectivité.</i>

Considérant qu'il est nécessaire de procéder aux modifications d'emploi suivantes :

Création(s)

Emploi	Service	Cadre d'emploi ou grade	Statut (durée du CDD le cas échéant)	Quotité hebdomadaire
/	/	/	/	/

Transformation(s)

Emploi	Service	Cadre d'emploi ou grade	Statut (durée du CDD le cas échéant)	Quotité hebdomadaire
Tous les emplois de MNS (hors chef.fe de bassin)	Tous établissements aquatiques	Ajout du cadre d'emploi des opérateurs des activités physiques et sportives (tous grades) pour éducateur des activités physiques et sportives (sauf chef.fe de bassin)	Permanents	35/35 ^e
Tous les emplois d'auxiliaires de puériculture	Multi-accueil coccinelle	Ajout du cadre d'emploi des agents sociaux (tous grades) pour tous les auxiliaires de puériculture	Permanents	35/35 ^e
Assistant.e de direction	Direction générale	Du grade d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe VERS Adjoints administratifs territoriaux (tous grades) OU Rédacteurs territoriaux (rédacteur ou rédacteur territorial principal de 2 ^e classe)	Permanent	35/35 ^e
Technicien.ne et animateur.ice ENS	Environnement	Du grade d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Permanent	35/35 ^e

		<p>VERS</p> <p>Adjoints techniques territoriaux (tous grades)</p> <p>OU</p> <p>Agents de maîtrise territoriaux (tous grades)</p>		
Responsable équipe technique	Equipe technique	<p>Du grade d'adjoint technique</p> <p>VERS</p> <p>Adjoints techniques territoriaux (tous grades)</p> <p>OU</p> <p>Agents de maîtrise territoriaux (tous grades)</p>	Permanent	35/35 ^e
Comptable	Finances et commande publique	<p>Du grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1^{ère} classe</p> <p>vers</p> <p>Adjoints administratifs territoriaux (tous grades)</p>	Permanent	35/35 ^e
Directeur.ice financie.ère	Finances et commande publique	<p>Du grade d'attaché territorial</p> <p>VERS</p> <p>Attachés territoriaux (grades attaché ou attaché principal)</p>	Permanent	5,25/35 ^e
Chargé.e d'animation sport et santé	Jeunesse et sport	<p>Du grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives</p> <p>vers</p>	Permanent	35/35 ^e

		Animateurs territoriaux (grade d'animateur territorial)		
Animatrice ludothécaire	Ludothèque	Du grade d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe vers Adjoints territoriaux d'animation (tous grades)	Permanent	20/35 ^e
Responsable ludothèque	Ludothèque	Du grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe VERS Adjoints territoriaux d'animation (tous grades) OU Animateurs territoriaux (grades d'animateur territorial)	Permanent	35/35 ^e
Chargé.e de propreté des locaux	Piscine de Joeuf	Du grade d'agent de maîtrise VERS Adjoints techniques territoriaux (tous grades) OU Agents de maîtrise territoriaux (grade d'agent de maîtrise)	Permanent	35/35 ^e
2 MNS	Piscines de Joeuf et Val de Briey	Ouverture de tous les grades du cadre d'emploi des éducateurs des activités physiques et sportives	Permanents	35/35 ^e
Responsable du pôle culture	Pôle culture	Du grade d'adjoint	Permanent	35/35 ^e

		<p>administratif principal de 2^{ème} classe</p> <p>VERS</p> <p>Adjoints administratifs territoriaux (tous grades)</p> <p>OU</p> <p>Rédacteurs territoriaux (grades de rédacteur ou rédacteur principal de 2^e classe)</p>		
Responsable restauration périscolaire	Restauration périscolaire	<p>Du grade d'agent de maîtrise principal</p> <p>VERS</p> <p>Agents de maîtrise territoriaux (tous grades)</p> <p>OU</p> <p>Techniciens territoriaux (grade de technicien territorial)</p>	Permanent	35/35 ^e
Responsable des Relais petite enfance	Relais petite enfance (Jarny)	<p>Du grade d'éducateur des jeunes enfants</p> <p>VERS</p> <p>Educateurs territoriaux de jeunes enfants (grades d'éducateur de jeunes enfants ou grade d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle)</p>	Permanent	35/35 ^e
Agent d'accueil gîte et siège	Siège d'OLC / gîte	Du grade d'adjoint technique	Permanent	35/35 ^e

		<p>VERS</p> <p>Adjoints techniques territoriaux (tous grades)</p> <p>OU</p> <p>Adjoints administratifs territoriaux (tous grades)</p>		
--	--	---	--	--

Suppression(s)

Emploi	Service	Cadre d'emploi ou grade	Statut (durée du CDD le cas échéant)	Quotité hebdomadaire
DGSA	Direction générale	<p>Grades suivants :</p> <p>Attaché OU Attaché principal OU Ingénieur OU Ingénieur principal</p>	Permanent	35/35 ^e
Assistant de gestion administrative	PICASSO	Adjoints administratifs territoriaux (tous grades)	Permanent	35/35 ^e
Chargé.e de mission développement tourisme	Tourisme	Grade d'attaché	Permanent	35/35 ^e
Assistante de gestion administrative / Instructeur des autorisations d'urbanisme	Urbanisme	Adjoints administratifs territoriaux (tous grades)	Permanent	35/35 ^e
Conseiller.ère numérique	Médiathèque	Adjoints technique territoriaux (tous grades)	Contrat de projet	35/35 ^e

Manuela RIBEIRO regrette le non-remplacement de départs en retraite. Elle est de plus étonnée du faible temps de mise à disposition du directeur financier.

Pour Marie-Christine RIGGI, ce tableau a le mérite de donner une photographie d'OLC à un temps T. Il évoluera pour être conforme à l'existant. Il permet de donner une vision globale. OLC est consciente que le temps de mise à disposition du directeur financier ne correspond pas au temps de travail réel.

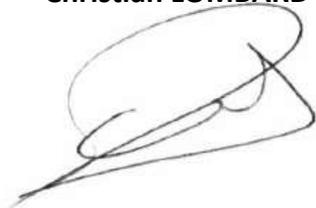
Considérant qu'afin d'assurer un bon suivi du tableau des emplois, le récapitulatif de celui-ci est joint en annexe de la présente délibération ;

Il est proposé au Conseil communautaire d' :

- **Accepter** les modifications du tableau des emplois telles que présentées ci-dessus ;
- **Dire** que les postes seront modifiés au 01/07/2023 sauf pour (dates rappelées sur l'annexe) :
 - o 1 poste d'assistante de gestion administrative (Ex-PICASSO) qui sera fermé au départ en retraite de l'agent ;
 - o 1 poste d'assistant de gestion administrative / instructeur des autorisations d'urbanisme qui sera fermé au transfert définitif de la compétence ;
 - o 1 poste de conseiller.ère numérique qui sera fermé le 12/07/2023 ;
- **Dire** que le Président pourra recruter des agents non-titulaires, au besoin sur les emplois permanents, au titre des articles L332-8 (besoins des services ou nature des fonctions) et L332-14 (vacance d'emploi) du Code général de la fonction publique ;
- **Autoriser** le Président à signer toute convention d'apprentissage et mandater toutes sommes relatives à la formation le cas échéant ;
- **S'engager** à inscrire les crédits correspondants au budget ;
- **Autoriser** l'autorité territoriale ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Communautaire, à la majorité avec 53 voix pour et 2 voix contre (RIBEIRO Manuela, VALES Catherine), adopte la délibération présentée.

Le secrétaire de Séance,
Christian LOMBARD



Le Président d'Orne Lorraine Confluences
Luc RITZ



SEANCE DU 22 JUIN 2023

- 2023.CC.046** Installation Conseillère Communautaire Titulaire à Homécourt
- 2023.CC.047** Modification Commission
- 2023.CC.048** Actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement 2022/2025
- 2023.CC.049** Décision modificative n°1/2023 du Budget Principal de la Communauté de Communes « ORNE LORRAINE CONFLUENCES »
- 2023.CC.050** Décision modificative n°1/2023 du Budget Annexe « Espace Gérard Philipe » de la Communauté de Communes « ORNE LORRAINE CONFLUENCES »
- 2023.CC.051** Convention avec le Centre de Sauvegarde de la Faune Lorraine
- 2023.CC.052** Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat de Valorisation Ecologique de l'Orne (SVEO)
- 2023.CC.053** Convention financière avec l'Association du Pays du Bassin de Briey
- 2023.CC.054** Subventions aux associations
- 2023.CC.055** Convention avec la MILTOL
- 2023.CC.056** Convention avec l'Association SOLAN
- 2023.CC.057** Demande de subvention exceptionnelle « Association pour un Musée du football à Joeuf »
- 2023.CC.058** Condition de location Centre Culturel Pablo Picasso
- 2023.CC.059** Modification du tableau des emplois

ETAT DES MEMBRES PRESENTS :

AISSAOUI	Alain	HOMECOURT
ANTOINE	Orlane	VAL DE BRIEY
BAGGIO	Lydie	JOEUF
BARTHELEMY	Victorien	OZERAILLES

BARUCCI	Dino	VAL DE BRIEY
BAUCHEZ	Christine	LES BAROCHES
BOULIER	Monique	JARNY
BROGI	Fabrice	AUBOUE
BRUNETTI	Françoise	VAL DE BRIEY
CHALLINE	Marie-Ange	MOUTIERS
COLLINET	Jean-Luc	VAL DE BRIEY
DONNEN	Marie-Claire	OLLEY
FERRO	Francis	MOUAVILLE
FORTUNAT	André	VAL DE BRIEY
FRANGIAMORE	Pascale	JOEUF
GERARD	Lionel	JOEUF
GIORGETTI	Laurence	HOMECOURT
GUIRLINGER	Anne	FRIAUVILLE
HYPOLITE	Gérard	HATRIZE
JODEL	Paul	LUBEY
KOWALEWSKI	Edouard	LANTEFONTAINE

LACOLOMBE	Hervé	GONDRECOURT-AIX
LAMORLETTE	Christian	VALLEROY
LAPOINTE	Didier	BECHAMPS
LEMOINE	Alexandre	BONCOURT
LOMBARD	Christian	MOINEVILLE
LORENZI	Maud	VILLE-SUR-YRON
LUTIQUE	Josiane	AUBOUE
MILIADO	Stéphane	JOEUF
NALEPA	May	GIRAUMONT
POLEGGI	Daniel	ABBEVILLE-LES- CONFLANS
RIBEIRO	Manuela	BRAINVILLE
RIGGI	Marie-Christine	BATILLY
RITZ	Luc	LABRY
SPIESS	Véronique	HOMECOURT
TENDAS	Jean-Louis	HOMECOURT
TONIOLO	Jean	HOMECOURT
VALENCE	Didier	JEANDELIZE

VALES	Catherine	VAL DE BRIEY
WEINS	Sandra	DONCOURT-LES- CONFLANS
ZANARDO	Jacky	JARNY

Le secrétaire de Séance,
Christian LOMBARD



Le Président d'Orne Lorraine Confluences
Luc RITZ



Date de mise en ligne sur le site internet : 29 Septembre 2023